

Affaire Jeffrey Lee Parson: 18 mois de prison

La sentence pourrait paraître sévère mais elle ne l'est pas. Contre toute attente, le juge n'a pas suivi les réquisitions du procureur et a condamné Jeffrey Lee Parson à une peine de prison de 18 mois ainsi qu'à 10 mois de travaux d'intérêts généraux. Le jeune étudiant risquait jusqu'à 10 années d'emprisonnement. Son délit ? Avoir diffusé une variante du ver Blaster et infecté près de 48.000 ordinateurs.

Le 10 février, le montant d'une amende qui devra être versée à Microsoft sera fixé. Selon Microsoft, les dégâts sont estimés à plus d'un million de dollars. Lors de son procès, Jeffrey Lee Parson s'est excusé auprès de Microsoft et des entreprises touchées par sa progéniture électronique. Le juge, Marsha Pechman, avoue avoir ressenti une certaine « pitié » face à cet adolescent qui semblait perdu et qui semblerait ne pas avoir été assez entouré par ses parents. Récemment, Jeffrey a tourné une vidéo pour la « Seattle School District » dans laquelle il met en garde les étudiants contre le «vandalisme» informatique. Que retenir de cette histoire ? Nous ne remettrons pas en question la gravité des actes de Jeffrey mais il faut bien avouer qu'il paie pour l'exemple. 18 mois de prison, pour un adolescent de 19 ans, ne risquent en rien d'améliorer son psychisme déjà fragile... Jeffrey Lee Parson va payer pour les autres. Il va payer pour ceux qui n'ont pas été pris. Il va payer aussi pour le véritable auteur du ver « Blaster », celui de la première version. Or, lui, il court toujours. (*) **pour Vulnerabilite.com**